

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2011 (20h30)

Présents : M. Gérard CROZIER, Maire, M. Jean-Michel CHAGNON, Mmes Catherine BESSON, Jocelyne CASTON M. Guy VIGLIOCCO, adjoints, Mmes Martine COTTE, Bernadette GOLIN, MM. Denis CORNILLON, Christian SIRON, Bernard COMTE, Jacky COLLIGNON, Mmes Martine DEUS, Corinne RINGUENOIRE.

Excusé(e)s : MM. Jean-François DURAND, Bernard VINCENT, Olivier MIGNEREY (procuration donnée à M. Christian SIRON), Albert PETIT (procuration donnée à M. Jacky COLLIGNON), Mme Roselyne RASPAIL (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Secrétaire de séance : M. Christian SIRON.

La lecture du compte-rendu de la séance du conseil municipal précédente n'a soulevé aucune observation.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : **Avis de la Commune d'Alex sur le projet proposé par M. le Préfet de la Drôme**

Le Maire informe les conseillers sur le fait que l'élaboration dans chaque département, d'un schéma de coopération intercommunal est imposée par la loi de réforme des collectivités n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, et notamment par ses articles 35 et 37. Le projet de schéma est à l'initiative du représentant de l'Etat dans le Département. Il est présenté à la commission départementale de coopération intercommunale et adressé pour avis aux communes et organes délibérants concernés par le projet, qui ont trois mois à compter de la notification du dossier pour rendre un avis, réputé favorable au-delà de ce délai. La loi prévoit également que les schémas doivent être arrêtés avant le 31 décembre 2011 et révisés tous les six ans selon la même procédure.

Chaque schéma doit répondre à un objectif de rationalisation des périmètres, de simplification et d'efficacité (cohérence spatiale au regard des unités urbaines et bassins de vie, seuil minimal de population, réduction du nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes par transfert de compétences, accroissement de la solidarité financière). Ainsi, au 1^{er} janvier 2013, toutes les communes devront être rattachées à un EPCI. A défaut, une procédure de rattachement d'office pourra être engagée. On note dans le Département de la Drôme, l'existence de 19 communes non incluses dans un périmètre d'EPCI à fiscalité propre.

M. le Préfet de la Drôme propose, dans son rapport de présentation, d'apporter une modification au périmètre de la Communauté de Communes du Val de Drôme, composée actuellement de 36 communes (30 774 habitants), en détachant les 9 communes du canton de Bourdeaux pour les rattacher à la Communauté de Communes du pays de Dieulefit, en vue d'une « *meilleure cohérence territoriale* », ainsi justifiée : « *La CCVD rassemble des territoires très différents notamment au plan de la géographie physique, et cette constatation vaut en particulier pour l'extrême sud-est du territoire communautaire* ». Sont directement concernées, les communes de Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Bouvières, Crupies, Félines-sur-Rimandoule, Le Poët Célard, Les Tonils, Mornans et Truinas, soit au total 1 410 habitants.

Les conseillers sont appelés à débattre et à émettre un avis sur le dossier présenté par M. le Préfet. Considérant qu'il convient de prendre en compte et de respecter le choix que feront les 9 communes en question, à qui il appartient en priorité de décider de leurs orientations et de leur intérêt à rester ou non membres de la CCVD. Considérant également l'importance des enjeux humains et politiques inhérents à ce dossier et l'avancée des débats. Considérant enfin que les enjeux socio-économiques, financiers et fiscaux qu'engendrerait cette modification de périmètre de la CCVD, n'ont pas été totalement évalués, et que l'impact sur les mécanismes de solidarité financière et sur les services communautaires n'a pas été abordé, un tiers des membres du Conseil municipal a demandé un vote à bulletins secrets, accepté par M. le Maire. Au vu des résultats : 6 avis favorables, 6 avis défavorables et 4 abstentions, le Conseil municipal n'est pas en mesure de donner un avis favorable ou défavorable au projet de schéma proposé par M. le Préfet.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DROME :

Rapport d'activités 2010

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme doit adresser au maire, avant le 30 septembre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique. Mme Martine DEUS, Présidente de la commission électricité, porte à la connaissance des conseillers le rapport 2010. Elle rappelle qu'il est consultable en Mairie et disponible sur le site Internet du SDED : www.sded.org. Le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

DIVERS

• Intervention des adjoints et présidents de commissions

Avant de donner la parole aux adjoints, M. le Maire indique que la soirée du 13 juillet 2011 s'est bien déroulée. Le dispositif de sécurité avait été renforcé compte tenu des incidents l'année dernière. La qualité des feux d'artifice a été soulignée.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, assure que les travaux engagés à la micro-crèche se déroulent comme prévu. La toiture est bientôt terminée, les peintures et la pose des sols souples sont en cours. Reste les extérieurs à traiter, notamment la clôture.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe déléguée à la communication, annonce quatre participants au Concours municipal des maisons fleuries, et le passage du Jury du concours des Villes et Villages fleuris de la Drôme, le jeudi 28 juillet 2011.

M. Guy VIGLIOCCO rappelle la commémoration qui aura lieu le 16 août prochain, en souvenir de la coupure du pont routier Livron-Loriol, à l'origine de la bataille de Montélimar en 1944. La cérémonie débutera à 11h00 Place Barnaire et sera suivie d'un dépôt de gerbes à la Stèle au Plateau de la Résistance.

Mme Bernadette GOLIN, adjointe déléguée aux associations, donne rendez-vous à tous membres du Conseil au concert gratuit des « Robinzon » (groupe d'enfants russes de 10 à 16 ans), organisé par l'Association Culturelle Franco-Slave, dimanche 31 juillet 2011 à 20h00 à l'Espace Saint-Joseph.

M. Jacky COLLIGNON prend la parole avant la fin de séance et demande, si la présence des bacs à ordures ménagères à Barnaire, le long de la RD n° 93 sera aménagée. Il a été interpellé sur le caractère inesthétique de cet espace. M. le Maire répond que les bacs et le système de collecte est géré par la Communauté de Communes du Val de Drôme, qui réfléchit à la mise en place possible et progressive de conteneurs semi-enterrés. Il ajoute que l'étude d'aménagement sur la traverse du village et les espaces publics lancée par la Commune et dont le rendu est prévu pour la fin d'année, apportera sans doute une solution complémentaire en terme d'aménagement urbain. Les travaux à mettre en œuvre sur l'ensemble de la traverse prendront néanmoins quelques années ; des tranches sont prévues compte tenu du coût prévisionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 21h50.